

Bureau communautaire  
du 27 septembre 2022



**PROCES VERBAL DE REUNION**

N°	
1	Marchés publics – Etude de faisabilité des pôles d'échanges multimodaux (22SER15) – MAPA - Autorisation de signature
2	OPAH Economie d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain
3	Environnement Déchets – Programme de prévention des déchets – Demande de subventions 2022

# Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

## Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Président, M. SOUTIF, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, M. COULON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BORDELET, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, M. RAILLARD, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. DELAHAYE, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, M. BONNET, 11<sup>ème</sup> Vice-Président, MM. CHESNEAU, RENARD, GUIHÉRY, SABRAN, Mme NEDJAAÏ, MM. MONTAUFRAY, BOITTIN, NEVEU, BETTON, CARRE, MARIOTON, TALOIS, GARNIER, DOYEN, Mme GONTIER, M. PILLAERT, Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, PECCATTE.

## Absents excusés :

Mme RONDEAU donne pouvoir à M. BONNET  
Mme FOURNIER donne pouvoir à M. TALOIS

MM. VALPREMIT, TRANCHEVENT, COISNON, RIOULT LERICHE, BEAUJARD, MOUTEL, BRODIN, TRANSON, RIOULT.

## **1 - Marchés publics – Etude de faisabilité des pôles d'échanges multimodaux (22SER15) – MAPA - Autorisation de signature**

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions au Bureau,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1<sup>o</sup> du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Mayenne Communauté en date du 24 septembre 2020 autorisant le Bureau à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres d'un montant compris entre 30 000 € HT et les seuils européens de procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que Mayenne Communauté a besoin de lancer une étude de faisabilité des pôles d'échanges multimodaux afin de parvenir à une nouvelle organisation des échanges entre les différents modes de déplacement,

**Considérant** qu'au regard du montant total estimé de cette opération, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 7 juillet 2022 pour une remise des offres fixée au 2 septembre 2022 avant 12h00, que 16 entreprises identifiées ont téléchargé le dossier sur la plateforme suite à notre publicité, que 28 dossiers ont été retirés anonymement et que 2 offres ont été déposées dans les délais : celle du Groupement BG Ingénieurs Conseils SAS – CITADIA CONSEIL et celle du Groupement SETEC INTERNATIONAL – Préfigures SARL d'architecture,

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission MAPA de Mayenne Communauté réunie aujourd'hui, mardi 27 septembre, pour étudier l'analyse des offres et proposer un attributaire ;

Bureau de Mayenne Communauté  
Séance du 27 septembre 2022

**Après discussion, le Bureau, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 22SER15 intitulé « étude de faisabilité des pôles d'échanges multimodaux » ainsi que les pièces s'y rapportant, avec le groupement SETEC INTERNATIONAL – Préfigures SARL d'architecture, pour un montant total H.T. de 68 775.00 €.

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des délibérations du Bureau.

**2 – OPAH Economie d'énergie, accessibilité, lutte contre la dégradation du bâti et renouvellement urbain**

Dans le cadre de la convention d'OPAH de Renouvellement Urbain, la communauté de communes propose aux propriétaires réalisant leurs travaux, une subvention forfaitaire complémentaire à l'aide octroyée par l'ANAH.

De nouveaux dossiers ont été déposés par Soliha, l'opérateur en charge du montage des dossiers de financements avec l'Anah et des co-financeurs.

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble	CP	Commune	Montant des travaux HT	ANAH	MC prime	Type projet	Type dossier
PILON Aurore	La Frette	53470	Martigné-sur-Mayenne	77 110 €	19 500 €	500 €	énergie	PO
DESHORMEAUX Astrid	51 rue de Normandie	53440	Marcillé-la-Ville	54 791 €	16 500 €	500 €	énergie	PO
SEIGNEUR Henri	3 les Brières	53100	Mayenne	17 439 €	8 720 €	400 €	accessibilité	PO
BARYLA Ewa	Moulin de la Monnerie - Nior	53110	Lassay-les-Châteaux	43 767 €	12 000 €	500 €	énergie	PO
GOUGEON Roland	3 La Gauvillere	53640	Champéon	12 928 €	6 464 €	400 €	accessibilité	PO
HUET Daniel	16 rue de la Myrette	53100	Contest	9 720 €	3 402 €	400 €	accessibilité	PO
DIORE Michel	La Davière	53440	Grazay	23 680 €	15 708 €	500 €	énergie	PO
FORET Laurent	28 rue de la Colmont	53300	La haie-Traversaine	34 240 €	19 500 €	500 €	énergie	PO
DENOUILLE-ADAM Florian	3 Hammeau de la Cour	53470	Commer	35 099 €	14 000 €	500 €	énergie	PO
MOUSSAY Joël	1 chemin du Grand Aulnay	53640	Le Ribay	5 829 €	2 040 €	400 €	accessibilité	PO
ROUSSEAU René	12 la Levrie	53100	Saint-Georges-Buttavent	35 525 €	19 500 €	500 €	énergie	PO
BUCHET Monique	Allée du Chorin	53100	Saint-Baudelle	2 010 €	704 €	400 €	accessibilité	PO
SALLIOT Gisèle	179 rue Auguste Renoir	53100	Mayenne	5 726 €	3 436 €	500 €	énergie	PO
VALLEE Léon	Chemin de Grinhard	53100	Mayenne	4 145 €	2 073 €	400 €	accessibilité	PO
BRAULT Gustave	12 rue de Normandie	53440	Aron	10 711 €	5 356 €	400 €	accessibilité	PO
GUILLOU Louis	14 Résidence de Plein Mer	53100	Mayenne	7 953 €	3 977 €	400 €	accessibilité	PO
				<b>TOTAL</b>	<b>380 673 €</b>	<b>152 880 €</b>	<b>7 200 €</b>	
				énergie	286 258 €	120 144 €	4 000 €	
				accessibilité	94 415 €	32 736 €	3 200 €	

Le montant total des subventions de MC s'élève à **7 200 €**

**Après délibération, le Bureau, à l'unanimité, décide d'engager et de verser les subventions de Mayenne Communauté pour les dossiers situés ci-dessus.**

**3 - Environnement Déchets – Programme de prévention des déchets – Demande de subventions 2022**

Depuis 2016, Mayenne Communauté a fait le choix de poursuivre sa dynamique en matière de prévention des déchets. En partenariat avec l'ADEME et le département, nous nous sommes engagés fin 2020 avec les autres EPCI de département pour la conception et l'animation d'un programme d'actions sur l'économie circulaire. Pour l'année 2022, nous avons travaillé sur différentes actions de ce programme, notamment sur la question des bio-déchets.

Nous avons aussi poursuivi nos actions de prévention sur le tri, le compostage et la prévention des déchets. Nous travaillons également, en partenariat avec le département, à la rédaction de notre Plan Local de Prévention des Déchets et Assimilés.

Enfin, nous nous sommes engagés à développer les bonnes pratiques des autres relais du département (communauté de communes, associations, administrations...) sur les autres thématiques de la prévention des déchets : réemploi, réparation, réduction des déchets, compostage...

Le Conseil départemental de la Mayenne subventionne des actions de prévention à hauteur de 30 % des dépenses, plafonné jusqu'à **0,15 €** par habitant. Nous sollicitons à nouveau cette aide départementale pour l'année 2022, sur la base d'actions de prévention complémentaires de celles déjà prévues dans le programme d'actions et qui sont décrites ci-après :

- **Promotion du compostage**

**Compostage individuel :**

Comme chaque année depuis 2005, Mayenne Communauté prévoit la mise à disposition gratuite de composteurs individuels et de bioseaux. Deux distributions seront organisées pour cette année 2022, une en avril, avec 200 composteurs distribués et une seconde à l'automne, avec 60 composteurs qui seront distribués.

Pour la distribution d'avril, une journée de distribution a été réalisée dans les 2 déchetteries principales du territoire : Parigné-sur-Braye et Lassay-les-Châteaux. La seconde aura lieu uniquement à la déchetterie de Parigné-sur-Braye. Ces distributions seront accompagnées d'une animation de sensibilisation sur la thématique du jardinage au naturel ainsi qu'une formation de 2h pour les usagers le souhaitant.

**Compostage collectif :**

Mayenne communauté dispose de 13 aires de compostage collectif dont 3 pérennisées en 2021. Pour 2022, une nouvelle prospection sera réalisée, avec des installations prévues en 2023. Un état des lieux des autres aires de compostage a aussi été réalisé et des réparations ainsi que l'achat de matériel pour l'entretien des composteurs (remplacement des couvercles...) ont été effectués.

- **Promotion du réemploi**

**L'opération Emmaüs :**

Mayenne Communauté dispose de 4 conteneurs Emmaüs dans les déchetteries de Parigné, Lassay, Le Ribay et Martigné. Ces conteneurs sont mis à disposition des habitants pour leur donner la possibilité d'y déposer des objets encore en bon état, évitant ainsi de les jeter aux encombrants. Ces objets sont ensuite collectés par Emmaüs pour leur donner une seconde vie. Mayenne Communauté poursuit sa participation au financement de l'emploi tremplin permettant d'assurer une coordination départementale pour le réemploi avec Emmaüs.

- **Actions de communication :**

Dans le cadre de la redevance incitative, Mayenne Communauté poursuivra en 2022 sa communication sur la prévention des déchets pour accompagner et former les usagers. Différentes informations seront transmises :

- les moyens de réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles :
  - promotion du compostage
  - sensibilisation à la gestion des déchets diffus spécifiques
  - promotion des conteneurs Emmaüs et des bornes Le Relais...
- les consignes en déchetterie et notamment les alternatives pour le traitement des déchets verts (mulching, broyage, paillage...) et mise à jour de la signalétique
- la facturation
- édition d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

- **Actions de prévention :**

- Accompagnement de manifestations dans la réduction de leurs déchets,
- participation à la semaine européenne de réduction des déchets,
- animations pour les écoles du territoire,
- accompagnement, animations, stands d'informations pour les publics individuels, professionnels et associatifs.

Il convient de souligner que la mise en œuvre des actions de prévention s'appuie sur le poste d'animatrice prévention déchets à hauteur de 1 équivalent temps plein. Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

ACTIONS	DEPENSES	RECETTES
Compostage (individuel et collectif)	10 000 €	Conseil départemental* 5 507,85 €  Auto-financement du service déchets de Mayenne Communauté 59 610,15 €
Participation emploi tremplin de coordinateur Emmaüs	5 118 €	
Actions de prévention et de communication	10 000 €	
Chargée de prévention (1 ETP)	38 000 €	
Formations chargée de prévention	2 000 €	
Subvention CPIE	5 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>65 118 €</b>	<b>65 118 €</b>

\* 0,15 € x 36719 habitants (population totale en vigueur au 01/01/2021) pour le CD 53

**Après délibération, le Bureau, à l'unanimité :**

- valide cette partie du programme de prévention 2022 et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions ad hoc auprès du Conseil Départemental de la Mayenne ainsi qu'à signer tous les documents correspondants.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h

Le secrétaire de séance,

Philippe COULON



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



